



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

SUCCÈS INDIVIDUELS 2015-2016 SUR LES PLANS SPORTIF, MUSICAL ET CULTUREL

Pour la vingt-huitième année consécutive, le Conseil communal organisera une rencontre afin de marquer, à titre symbolique, les succès remportés de juillet 2015 à juin 2016.

Si durant le deuxième semestre 2015 et le premier semestre 2016, vous avez remporté un titre au niveau sportif, musical ou culturel et désirez en être récompensé-e, nous vous invitons à vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. Les prix seront décernés lors de la fête du village.

✂ ----- ✂

Bulletin d'inscription à envoyer au Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 5, Case postale 59, 2942 Alle, ou à glisser dans la boîte aux lettres extérieure de la mairie, jusqu'au vendredi 15 juillet 2016 au plus tard.

NOM & PRÉNOM ÂGE

ADRESSE/DOMICILE

SUCCÈS MÉRITOIRES Sportif Musical Culturel
 Cantonal Romand Fédéral
Catégorie Junior Actif/Active

RANG NOMBRE DE PARTICIPANTS

GENRE DE DISCIPLINE

DATE SIGNATURE

DÉCHETTERIE COMMUNALE SUPPRESSION DE TROIS BENNES

Lors de sa séance hebdomadaire du 19 mai 2016, le Conseil communal a pris la décision de supprimer définitivement les bennes « bois », « inertes » et « encombrants » de la déchetterie communale, et ainsi pour ne pas augmenter les taxes.

En effet, le Conseil communal a constaté que les charges liées de ces trois bennes ont explosé de manière exponentielle ces dernières années. Le changement sera effectif durant l'automne 2016 et le Conseil communal a prévu une solution alternative qui sera mise en place pour suppléer à l'absence des trois bennes.

Le Conseil communal informera sa population, par voie de tout-ménage, s'agissant des nouvelles procédures pour l'évacuation du bois, des déchets inertes et des déchets encombrants. Pour rappel, tout déchet ménager qui peut être introduit dans un sac 110 litres SIDP, doit être inséré dans le sac en question. Le verre, le carton, le papier, les piles usages et les déchets verts pourront toujours être déposés à la déchetterie communale.